

Savoir-faire et connaissances sur l'aménagement et l'urbanisme

« *Décrypter les projets urbains pour porter un regard critique et constructif* »

L'urbanisme est au cœur de l'action publique locale. Cette formation a pour but de transmettre aux élus les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour comprendre les projets en cours, porter un regard critique et formuler des contre-propositions pertinentes au sein de leur collectivité ou structure intercommunale.



Repères Clés

- **Durée** : 06 heures
- **Lieu** : En ligne
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Élus locaux
- **Prérequis** : Aucun



Objectif Pédagogique

- Identifier les enjeux et les fonctionnalités de l'urbanisme en général.
- Assimiler les notions essentielles et le vocabulaire technique pour une immersion complète.
- S'approprier les outils opérationnels pour siéger efficacement dans les instances décisionnelles.



Programme de la formation

Module 1 — Le cadre légal et les outils de planification

- Les lois cadres (Loi Littoral, etc.) et les documents d'aménagement (SCOT, PLU).
- Les servitudes d'utilité publique (PPR) et les outils opérationnels : ZAC, Lotissement (permis d'aménager), PUP.
- Les leviers d'action : droit de préemption et Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Module 2 — Les acteurs et l'écosystème du territoire

- Interrelations entre les élus, le Préfet, les aménageurs, les promoteurs et les services de l'État.
- Le rôle des professionnels (architectes, géomètres, bureaux d'ingénierie) et des associations environnementales.

Module 3 — Zoom sur le PLU : De l'élaboration au contentieux

- Le contenu du PLU : Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Le règlement, le zonage, les emplacements réservés et les espaces boisés classés.
- La concertation avec la population et la gestion du contentieux.

Méthodes et Évaluations

- Pédagogie : Présentation claire et contextuelle complétée par un lexique spécifique et des sources documentaires fiables.
- Mise en pratique : Exercices ludiques et collectifs, incluant la simulation d'un comité de pilotage pour l'élaboration d'un PLU.
- Expertise : Formation dispensée par un praticien de l'urbanisme expérimenté en collectivité et dans l'enseignement supérieur.
- Évaluation : Mesure des connaissances fondamentales assimilées pour permettre la formulation de contre-propositions concrètes.

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia RABEHI pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aelo.info

- **Financement via le DIF élus :**
Chaque élu dispose d'un Droit Individuel à la Formation (DIF), financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité :**
Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier :** Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

Céline BONVALOT

-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aelo.info